

# SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL (SST)

## Formation initiale



### ● OBJECTIFS :

Le but de la formation est de disposer dans les entreprises du plus grand nombre d'hommes et de femmes capables :

- ▶ d'intervenir immédiatement et efficacement en cas d'accident du travail, dans l'attente des secours spécialisés.
- ▶ de reconnaître les risques professionnels et d'articuler son action avec les autres acteurs de la prévention de l'entreprise.

Le Code du Travail (Article R4224-15 et R4224-16) rend obligatoire la présence d'un membre du personnel ayant reçu l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence.

Cette formation peut être reconnue imputable dans le cadre de la formation professionnelle continue (Article L6313-1 et L4141-2 du Code du Travail).

Obligations de l'employeur en matière de formation aux premiers secours :

<https://www.inrs.fr/publications/juridique/focus-juridiques/focus-formation-premier-secours.html>

### ● PUBLIC VISÉ :

Tout public

### ● PRÉ REQUIS :

Aucun

### ● ENCADREMENT :

La formation est dispensée par un formateur SST certifié, à jour de sa formation continue de formateur et rattaché à un organisme de formation habilité.

### ● DÉROULEMENT DE LA FORMATION :

- ▶ Programme de la formation : page 3
- ▶ Modalités d'évaluation : des évaluations formatives tout au long de la formation et certificatives à la fin de la formation, conformes au référentiel de l'INRS, des cas concrets de simulations d'accidents et de prévention sont mis en place par le formateur.

Ces évaluations sont transcrites dans un document national nommé « **Grille de certification des compétences du SST** ».

À l'issue de cette évaluation, un certificat SST sera délivré au candidat ayant participé à l'ensemble de la formation et qui aura fait l'objet d'une évaluation favorable.

Dans le cas où le candidat ne peut pas mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivré une attestation de suivi de formation.

**En fin de formation, chaque stagiaire devra compléter une feuille d'évaluation de stage.**

Réalisation AST74, mise à jour : octobre 2021

#### Siège social et administratif

44, chemin de la Prairie CS 90417 ANNECY  
74013 ANNECY CEDEX  
Tél : 04 50 45 13 56  
SIRET 776 529 166 00196 | Code NAF 8621 Z  
TVA FR 08 776 529 166

santetravail@ast74.fr

[www.ast74.fr](http://www.ast74.fr)

Suivez-nous sur



Organisme certifié AMEXIST  
Audité par AFNOR certification  
N° d'attestation DPST3011



● **MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :**

La méthode pédagogique est active et participative. Elle alterne apport d'informations du formateur et exercices pratiques adaptés aux besoins professionnels des participants.

● **MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE ET TECHNIQUE**

- Mannequins pédagogiques (adulte, enfant, nourrisson)
- Défibrillateur d'instruction
- Matériels divers (outils, plaies...)
- Présentation en diaporama de la formation
- Plan d'intervention SST
- Plan de prévention PAP
- Le référentiel d'activité et de compétences, et la grille de certification des compétences du SST.

● **DURÉE :**

14 heures

DUREE DE VALIDITE DU CERTIFICAT :

2 ans puis orientation vers un MAC SST pour le maintien des compétences et de la validité du certificat SST.

● **LIEU :**

Au sein de votre entreprise ou dans notre centre de formation.

AST74 dispose de salles de formations accessibles à toute personne en situation de handicap. Nous contacter afin de planifier la formation dans une salle adaptée.

● **NOMBRE DE STAGIAIRES :**

4 à 10 participants pour un formateur SST.

Chaque stagiaire devra signer une feuille de présence pour le matin et l'après-midi.

● **INSCRIPTION / CONTACT :**

[formationsst@ast74.fr](mailto:formationsst@ast74.fr)

<https://www.ast74.fr/fr/travailleurs/conseils-formations>

**N° d'habilitation en tant qu'organisme formateur <sup>1</sup> : 1273001/2017/SST-01/0/06**

Nos formations sont certifiées Datadock au 21 juillet 2017



---

1 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

# PROGRAMME

## DEVENIR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

### Proposition informative du déroulement de la formation

#### 1<sup>ÈRE</sup> DEMI-JOURNÉE :

- Présentation de la formation et de son organisation
- Le sauveteur secouriste du travail dans la santé et sécurité au travail
- Le cadre juridique et notions de bases en prévention des risques professionnels
- La prévention des risques professionnels dans l'entreprise/établissement
- Alerte aux populations

#### 2<sup>ÈME</sup> DEMI-JOURNÉE :

##### Face à une situation d'accident :

- Action, protéger : identifier les dangers persistants
- Action, examiner : déceler une urgence vitale
- Action, faire alerter/ alerter : transmettre selon l'organisation des secours en entreprise, les informations nécessaires et suffisantes pour permettre une intervention efficace
- Actions, secourir : être capable d'effectuer les gestes de secours appropriés

##### Face à une situation de prévention :

- Identifier les situations dangereuses (définir les différents éléments)
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- Informer la (les) personne(s) désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise

#### 3<sup>ÈME</sup> DEMI-JOURNÉE :

- Actions secourir (suite) – Cf. Annexe, p.4

#### 4<sup>ÈME</sup> DEMI-JOURNÉE :

- Actions, secourir (suite) – Cf. Annexe, p.4
- Épreuves certificatives
- Bilan de la formation

## RISQUES SPÉCIFIQUES

On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite de la part du SST une conduite à tenir complémentaire de celle qui est enseignée dans sa formation de base.

**L'avis et la participation du médecin du travail dans ce domaine est particulièrement important.**

## FORMATION A LA PREVENTION DES RISQUES DE TRANSMISSION DU COVID-19

Un temps de formation spécifique à la prévention des risques de transmission du COVID-19 est prévu. Ce temps de formation est important dans la mesure où cela permet de former les SST au risque de transmission du COVID et de répondre au protocole de prise en charge d'une personne symptomatique, qui préconise de « mobiliser le professionnel de santé dédié de l'établissement, un sauveteur/secouriste du travail formé au risque Covid ou le référent Covid, selon l'organisation locale. Lui fournir un masque avant son intervention »

Afin que le sauveteur secouriste du travail puisse tenir son rôle d'acteur de la prévention et du secours dans l'entreprise, la séquence spécifique au risque de transmission du COVID contiendra a minima les thèmes suivants :

- les mesures barrières au travail,
- le lavage des mains à l'eau et au savon ou par friction hydro alcoolique,
- comment porter correctement un masque et le retirer,
- comment mettre des gants et les retirer,
- conduite à tenir en entreprise en cas de suspicion de COVID-19,
- l'adaptation des gestes de secours et des conduites à tenir pour prévenir les risques de transmission lors d'une intervention.

### ANNEXE

#### Actions secourir

- La victime saigne abondamment :**
  - Compression manuelle directe
  - Pose d'un pansement compressif
  - Pose d'un garrot
- La victime s'étouffe :**
  - Adulte, enfant et nourrisson
  - Cas particuliers : femme enceinte ou personne obèse
- La victime se plaint d'un malaise**
- La victime présente des brûlures :**
  - Brûlures thermiques
  - Brûlures chimiques
  - Brûlures électriques
  - Brûlures par ingestion ou inhalation
- La victime parle mais ne peut effectuer certains mouvements**
- La victime répond, présente des plaies :**
  - Plaies graves
  - Plaies simples
  - Section de membre
- La victime ne répond pas, elle respire**
- La victime ne répond pas, elle ne respire pas**
- Utilisation du défibrillateur**